

# LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 8 FEVRIER 2017

## SOMMAIRE

- 1) Je vole et je m'excuse!
- 2) Le loups ne se mangent pas entre eux
- 3) Je vais vous dire...
- 4) Elle ne sait que dire : « *On est chez nous !* »
- 5) Ils ont bien raison
- 6) Des preuves tangibles...



Gérard Diez La Presse en Revue

**I ) Plus transparent que lui, tu meurs !**



(Crédits : © Benoit Tessier / Reuters)



Philippe Mabilille @phmabilille

## **François Fillon tente de reconquérir l'opinion en jouant la carte de la transparence et en reconnaissant une "faute morale". Une contre-attaque médiatique dont la réussite repose sur une règle de base de la communication : a-t-il vraiment dit toute la vérité ?**

Anne Méaux a bien travaillé. La conseillère du vainqueur des primaires de la droite et du centre, patronne de l'agence de communication Image 7, a appliqué les préceptes de la non moins célèbre Olivia Pope, ce personnage de fiction qui, dans la série américaine Scandal, délivre à longueur d'épisode les recettes d'une riposte médiatique réussie.

**1/ Dire la vérité quitte à se montrer à nu, ou en tout cas, le laisser accroire.** C'est ce qu'a fait François Fillon en entrant dans le détail des rémunérations de son épouse Penelope comme assistante parlementaire ou de ses enfants, de ses comptes en banque multiples, de la valeur de son patrimoine ("je ne suis pas assujéti à l'ISF", a-t-il souligné) et en annonçant la publication sur son site de campagne des documents transmis à la justice.

**2/ Reconnaître ses erreurs et présenter ses excuses.** Cela a été le deuxième acte de la contre-offensive du candidat qui a admis ne pas avoir compris que la pratique, certes légale, consistant pour un parlementaire à employer des membres de sa famille ou de son entourage proche, n'était plus acceptée par les Français. "Le premier courage en politique c'est de reconnaître ses erreurs. Ce qui était acceptable hier, à défaut d'être accepté, ne l'est plus aujourd'hui. C'était une erreur, je le regrette profondément et je présente mes excuses aux Français."

**3/ Contre-attaquer.** François Fillon a dénoncé une tentative « d'assassinat politique », ourdi en pleine campagne pour imposer un duel entre Marine Le Pen et Emmanuel Macron, qui ont été les principaux bénéficiaires, si l'on en croit les sondages, de ses déboires médiatiques et judiciaires. En clair, François Fillon a pris les Français à témoin d'une élection volée, s'appuyant sur les 4 millions d'entre eux qui ont voté à la primaire, dont 2,8 millions pour lui. Et de se poser

en victime : « Jamais sous la Cinquième République », selon lui, un candidat a eu à faire face à une telle curée. Ce qui est un peu exagéré, songeons aux diamants de Bokassa, aux accusations portées contre Nicolas Sarkozy sur le financement de sa campagne de 2012. Pour Fillon, le crime est signé : "Le crime profite à ceux qui ne veulent pas du programme de rupture qui est le mien » en estimant que les principaux bénéficiaires étaient ceux qui voulaient voir un second tour entre la présidente du Front national, Marine Le Pen, et le fondateur du mouvement "En marche!", Emmanuel Macron.

## **4/ Et reprendre la maîtrise du calendrier.**

Pugnace, pour ne pas dire « droit dans ses bottes » pour reprendre une formule de son concurrent malheureux à la primaire, Alain Juppé, François Fillon a annoncé son intention de relancer immédiatement sa campagne, avec une réunion immédiate dès ce lundi de son comité de campagne pour faire bloc et resserrer les rangs qui s'étaient désunis ces derniers jours. Citant l'un de ses soutiens, Fillon a tordu le cou à tout plan B, « B comme Berezina », « parce qu'il n'y a pas d'autre solution, parce que si la droite et le centre veulent être au second tour de l'élection présidentielle, trois mois avant l'élection, il faut maintenant faire bloc et c'est ce que la grande majorité des élus de ma famille politique ont compris. »

## **Le plan de com' de la machine Fillon peut-il réussir ?**

Comme le dit Olivia Pope à ses clients dans la série « Scandal », le premier secret d'une riposte médiatique, c'est que toute la vérité soit dite. Problème, François Fillon s'est avancé un peu imprudemment hier en assurant que la journaliste du Sunday Telegraph aurait dit avoir été « choquée » par l'utilisation faite par l'émission Envoyé Spécial de son entretien de 2007 avec son épouse (entretien dans lequel elle assure n'avoir jamais été « l'assistante » de son mari). Le propos a été démenti dans l'heure sur Twitter par la journaliste Kim Willsher. "Non, je n'ai pas été choquée », assure-t-elle. « Les propos d'Envoyé Spécial n'ont pas été sortis de leur contexte ».

Deuxième limite de la contre-attaque du camp Fillon. Elle reste exposée à toute éventuelle nouvelle révélation, qui viendrait contredire les affirmations faites par le candidat. Toute la défense de François Fillon repose sur le fait que les sommes perçues par sa famille étaient légales et ont été déclarées ; et que l'on ne peut pas, en régime de séparation des pouvoirs, porter un

jugement sur la nature du travail réalisé par un assistant parlementaire, même si il est normal d'apporter la preuve que ce travail est réel et non pas fictif. François Fillon a néanmoins reconnu, ce qui est habile, que si faute il y a eu, elle est de nature « morale », d'où les « excuses » présentées aux Français dans ce qui ressemblait plus à un confessionnal qu'à une conférence de presse.

François Fillon a démontré au travers de cette affaire qu'il a de la résistance et de l'estomac, ce qui est normal pour un adepte de courses automobiles. À moins d'un nouveau rebondissement, la droite aura le plus grand mal à lui trouver un remplaçant sans se déchirer publiquement. La justice, qui a agi avec une surprenante célérité, ce qui ne peut s'expliquer que par la date très proche de l'élection, va devoir se prononcer très vite sur une éventuelle mise en examen ou un classement du dossier. Personne ne sait en revanche si les électeurs qui ont douté et doutent encore du candidat vont lui redonner une chance. Pour le moment, c'est mal parti, mais François Fillon a montré sa capacité à remonter une course en apparence perdue d'avance.

L'affaire a en revanche mis en lumière des pratiques népotiques qui ne survivront probablement pas à cette campagne présidentielle. Ainsi va la démocratie en France : de l'affaire Urba à Cahuzac en passant par les fonds secrets des ministres, supprimés par Lionel Jospin, le système politique corrige ses imperfections seulement quand un scandale éclate. Pas moins de cinq lois ont été adoptées, en 1990, 1993, 1994, 2002 et 2013, pour rendre plus transparente la vie démocratique. Ce qui est le plus étonnant, c'est que si chacune de ses lois a traité tel ou tel point particulier, jamais aucun audit sérieux et complet des pratiques contestables de la République n'a été réalisé pour fixer une fois pour toutes des règles et des usages qui empêcheraient la démocratie d'être soumise à la tentation populiste du « tous pourris » qui fait toujours le jeu des extrêmes.

LA  
TRIBUNE

LAPRESSEENREVUE.EU

## II) Attaqué par Fillon, l'ex-directeur de la Revue des deux mondes se défend

Par Jérôme Dupuis



François et Penelope Fillon à Paris, le 29 janvier 2017  
afp.com/Eric FEFERBERG

**EXCLUSIF.** Michel Crépu, ex-directeur de La Revue des deux Mondes, dont Penelope Fillon fut salariée, réagit aux propos de François Fillon l'accusant d'avoir ostracisé son épouse.

**Penelope Fillon a été "conseillère littéraire" de La Revue des deux Mondes en 2012 et 2013, rémunérée à ce titre 100 000 euros.** Elle y a officiellement publié deux notes de lecture. Mais devant les enquêteurs, elle a dit qu'elle avait "retrouvé une dizaine d'autres notes par miracle", révèle le JDD...

J'ai en tout et pour tout reçu deux notes de lectures signées "Pauline Camille", censé être le pseudonyme de Penelope Fillon. Elles m'ont été transmises par la secrétaire de Marc de Lacharrière. Les dix notes auxquelles fait allusion Penelope Fillon existent peut-être, je n'en sais rien. Mais ce qui est sûr, c'est que je n'en ai pas été destinataire. J'imagine mal qu'elles se soient toutes perdues au moment d'arriver dans ma boîte mail... Je n'ai jamais refusé de publier la moindre note de Penelope Fillon. Je suis donc très curieux de savoir où elles ont été retrouvées et quel est ce "miracle" auquel il est fait allusion.

**A part ces deux notes de lectures, Penelope Fillon a-t-elle joué un rôle dans la revue?**

Non, aucun. Lorsque Marc de Lacharrière m'a informé qu'elle "s'ennuyait" et allait publier des notes dans la revue, j'étais plutôt heureux, car je me suis dit que grâce à ses origines britanniques,

elle allait ouvrir nos sommaires à des sujets d'histoire ou de littérature en liaison avec l'Angleterre, un pays que j'aime beaucoup. Mais rien de cela n'est advenu. Je ne l'ai jamais rencontrée, ne lui ai jamais parlé, n'ai jamais reçu le moindre mail directement de sa part. En tant que "conseillère littéraire", elle ne m'a jamais fait la moindre suggestion ou envoyé un quelconque rapport de tendance. Elle n'a participé à aucune de nos conférences de rédaction mensuelle.

**François Fillon aurait dit aux enquêteurs que vous "auriez pris en grippe" son épouse. Est-ce vrai?**

C'est grotesque. Comment voulez-vous prendre en grippe quelqu'un que vous n'avez jamais vu et avec qui vous n'avez eu aucun échange ! Ce serait un prodige de la nature ! Prendre en grippe, cela suppose une évolution dans des relations, qui se seraient dégradées avec le temps. Il n'y a rien eu de tout cela. C'est un mensonge éhonté. Si François Fillon est capable de mentir avec un tel aplomb sur ce point, cela signifie qu'il est capable de proférer d'énormes mensonges sur d'autres sujets. Je dois dire que cela me choque profondément venant d'un ancien Premier ministre.



### **III) Affaire Bygmalion : renvoyé en procès, Nicolas Sarkozy va faire appel**

lefigaro.fr

**Le juge Serge Tournaire reproche à l'ancien président d'avoir dépassé sciemment en 2012 le plafond des dépenses électorales autorisées, alors fixé à 22,5 millions d'euros. Treize autres protagonistes sont renvoyés en procès dans cette affaire.**



Retiré de la vie politique, Nicolas Sarkozy se retrouve de nouveau sous les projecteurs dans le cadre de l'affaire Bygmalion. La justice française a ordonné le renvoi en procès de l'ancien président et de treize autres protagonistes dans l'enquête sur ses dépenses de campagne lors de la présidentielle de 2012 et les fausses factures de la société de communication Bygmalion.

Nicolas Sarkozy, en retrait de la scène politico-médiatique depuis son échec à la primaire de droite pour la présidentielle, est renvoyé en procès pour «financement illégal de campagne électorale», un délit passible d'un an de prison et de 3750 euros d'amende.

Le juge Serge Tournaire lui reproche d'avoir sciemment dépassé le plafond des dépenses fixé alors à 22,5 millions d'euros. Son avocat a immédiatement annoncé que Nicolas Sarkozy ferait appel de ce renvoi.

Parmi les treize autres personnes renvoyées en procès - pour «faux ou usage de faux», «abus de confiance ou recel», «escroquerie ou complicité» et «complicité de financement illégal de campagne» - figurent d'anciens cadres de l'ex-UMP comme Eric Cesari, des responsables de la campagne de 2012, comme son directeur Guillaume Lambert ou Jérôme Lavrilleux, et les responsables de la société de communication Bygmalion, dont la filiale Event and Cie organisait les meetings de la campagne sarkozyste.

Tous sont soupçonnés d'avoir participé à la mise en place d'un système de fausses factures pour imputer à l'UMP (devenue Les Républicains) environ 15 millions d'euros de dépenses de meetings qui auraient dû figurer dans le budget de campagne du candidat Sarkozy. Jérôme Lavrilleux et plusieurs cadres de Bygmalion avaient révélé cette fraude à grande échelle. Les autres protagonistes ont contesté leur participation aux faits.

## Sarkozy pourrait faire appel de son renvoi

Nicolas Sarkozy, lui, n'est pas mis en cause pour avoir eu connaissance de cette fraude aux fausses factures. Il est toutefois soupçonné d'avoir engagé des dépenses supplémentaires en réclamant de nouveaux meetings, alors qu'il ne pouvait ignorer que son budget allait franchir la ligne rouge. Le candidat avait reçu les 7 mars et 26 avril 2012 de notes des experts-comptables l'alertant sur ce risque, selon une source judiciaire citée par l'AFP. Il a toujours contesté avoir été informé d'un tel risque.

L'ancien président peut toutefois s'accrocher à l'espoir de voir la procédure contestée car seul un des deux juges chargés de l'enquête a signé l'ordonnance de renvoi en procès: le juge Serge Tournaire. L'autre juge saisi, Renaud van Ruymbeke, s'est abstenu. Un élément dont les mis en examen peuvent se saisir pour contester leur renvoi, en vertu de l'article 186-3 du code de procédure pénale.

«Ce désaccord manifeste entre ces deux magistrats, co-saisis d'une même information, fait rarissime pour être souligné, illustre l'inanité de cette décision», a notamment écrit mardi l'avocat de Nicolas Sarkozy, Thierry Herzog, dans un communiqué transmis à Reuters. «Je serai donc conduit à interjeter appel de cette ordonnance, dès qu'elle me sera notifiée», ajoute-t-il.

Le scandale Bygmalion a éclaté au printemps 2014. En décembre dernier, la justice avait rejeté les derniers recours dans cette affaire. Après Jacques Chirac, condamné en 2011 à deux ans de prison avec sursis dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris, c'est donc la deuxième fois qu'un ancien chef de l'État est renvoyé en procès sous la Ve République. L'entourage de Nicolas Sarkozy n'a pas fait de commentaire dans l'immédiat. Sur BFM TV, Sébastien Huyghe, député LR du Nord et proche de l'ex-président, s'est montré serein: «Je ne doute pas que nous aurons un énième non-lieu».

LE FIGARO · fr

LAPRESSEENREVUE.EU

## IV) Derrière son vernis social et apaisé, Marine Le Pen est toujours... d'extrême droite

Jean-Claude Jaillette

**Marine Le Pen a officiellement inauguré sa campagne présidentielle à Lyon ce week-end. Durant deux jours conclus par un grand meeting, les figures du FN ont présenté les 144 engagements de la candidate. Du social pris à gauche, un peu de sécurité pris à droite, des aides et des baisses d'impôts pris un peu partout. Mais surtout une certitude : en affirmant dépasser le clivage gauche-droite, Marine Le Pen demeure dans sa famille, l'extrême droite.**

Ils ne changeront pas, malgré la dédramatisation qu'on leur serine depuis des années. **Il n'y a guère que le thème de l'immigration pour déclencher la transe des sympathisants venus assister au meeting de Marine Le Pen** ce dimanche 5 février. Pas d'autre cri de ralliement, pas d'autre communion que le slogan « *On est chez nous !* ».

On se dresse, on s'époumone, on trépigne même au point de faire trembler le Palais de Congrès de Lyon quand il faut encourager la candidate à la présidentielle qui vient de leur dire : « *S'ils veulent vivre comme chez eux, il leur suffisait de rester chez eux !* ».

**Marine Le Pen avait pourtant entamé sa campagne sur le ton de l'apaisement.** Elle en fait d'ailleurs son premier slogan de campagne au début de l'été dernier : la France apaisée. Et d'ailleurs, le programme qu'elle a présenté en 144 propositions au cours de ce week-end d'Assises présidentielles est plutôt marqué par ce principe destiné à gommer l'image agressive de la candidate.

C'est ainsi que les engagements économiques, sociaux et fiscaux occupent le devant de la vitrine, quand les mesures relevant de la réduction de l'immigration sont ramenées à des propositions permettant de réaliser des économies. Même démarche concernant les propositions qui touchent à l'islamisme, au communautarisme, traitées sous l'angle de la liberté religieuse ou de la liberté des femmes. Pour bien montrer que le



Michel Euler/AP/SIPA

ton est à l'apaisement, Marine Le Pen a habilement annoncé il y a quelques jours que le rétablissement de la peine de mort était pour l'instant oublié, remplacé par une mesure effective de perpétuité réelle. Avis au réfractaires hostiles au FN de papa.

### **Deux des marqueurs classiques de l'extrême droite**

Sauf que le FN et Marine Le Pen, qui défend pourtant un programme présidentiel « *qui n'est pas celui du Front National* », n'oublie pas de rappeler que sa famille politique est l'extrême droite, appartenance dont elle se défend pourtant. Contrairement à ce qu'elle affirme en se situant au-dessus des partis, ni droite ni gauche, elle appartient bien à l'extrême droite. Au cœur de son programme figurent toujours, clairement revendiqués, au moins deux des marqueurs classiques de cette famille politique : la préférence nationale, rebaptisée depuis quelques années « *priorité nationale* », et l'antiparlementarisme. En premier lieu, la préférence nationale qui permet de réserver les logements sociaux aux seuls citoyens français, les prestations sociales, les emplois et la couverture santé. La préférence nationale qui sort Marine Le Pen du pacte républicain issu de la Constitution.

Quant à l'antiparlementarisme, il se fait discret mais bien réel, se cachant derrière le recours généralisé au référendum et la diminution drastique du nombre de parlementaires « pour raison d'économie. ».

« *Si une loi ne vous plait pas, a lancé Marine Le Pen à Lyon, vous pourrez, vous le peuple, la changer. Il suffira que 500.000 d'entre vous demande un référendum.* » Marine Le Pen connaît parfaitement son électorat, celui que les sondages lui promettent à hauteur de 24-25% et qui en 2012 n'a pas dépassé les 18%.

C'est bien celui qui vibre à la promesse de l'inscription de la préférence nationale dans la Constitution. A Lyon ce dimanche, la candidate lui a offert ce qu'il attendait, consacrant son discours à l'islamisme, au terrorisme et à l'immigration. Et le terminant en faisant acclamer Donald Trump, « celui qui tient ses promesses. »

On ne se refait décidément pas.

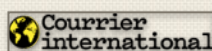


## MAIS AUSSI :

“Vive la haine” : Marine Le Pen à Lyon et à la une de la presse étrangère



Si le week-end des 4 et 5 février a été riche en meetings politiques en France, c'est la prestation de la présidente du Front national qui s'affiche à la une des quotidiens étrangers ce lundi 6 février. Sa première place dans les sondages au premier tour, tout comme *ses menaces contre l'Union européenne, la mondialisation et les étrangers, inquiètent et intriguent la presse internationale.*



LAPRESSEENREVUE.EU

## V) Bygmalion: pourquoi le parquet veut un procès pour Sarkozy

Par Mathilde Mathieu

Dans l'affaire du compte de campagne truqué de Nicolas Sarkozy, le parquet de Paris demande le renvoi de l'ancien candidat devant un tribunal, en compagnie de treize autres mis en examen. Mediapart a consulté le réquisitoire.

Pour la première fois, le ministère public demande le renvoi de Nicolas Sarkozy devant un tribunal. Dans l'affaire de son compte truqué de 2012, le parquet de Paris voudrait voir défiler à la barre non seulement les acteurs de coulisses de la présidentielle (une dizaine de dirigeants de Bygmalion, de l'UMP et de l'équipe de campagne), mais aussi l'ancien candidat en personne, dont la moitié des dépenses environ a été dissimulée aux autorités de contrôle.

Dans son réquisitoire signé le 30 août (et consulté lundi 5 septembre par Mediapart), le vice-procureur de Paris, Nicolas Baietto, réclame le renvoi en correctionnelle de l'ensemble des quatorze personnes mises en examen depuis 2014, dont Nicolas Sarkozy lui-même pour « financement illégal de campagne électorale ». Prévu par l'article 113-1 du code électoral, ce délit est certes rarement poursuivi, mais constitué lorsqu'un candidat enfonce le plafond des dépenses autorisées et/ou présente des frais « sciemment minorés ». Passible d'un an de prison et 3 750 euros d'amende, il peut valoir à son auteur, en prime, une peine de trois ans d'inéligibilité.



Reuters / Jean-Paul Pelissier © Nicolas Sarkozy

Alors que Nicolas Sarkozy nie depuis 2014 toute implication dans la fraude mise en œuvre par son

équipe, et alors qu'il assure avoir tout ignoré puisqu'il avait tout délégué, le vice-procureur estime aujourd'hui que « sa responsabilité est pleinement engagée ». À ses yeux, l'enquête des juges d'instruction Serge Tournaire, Renaud Van Ruyambeke et Roger Le Loire (récemment dessaisi) « démontre que [l'ancien candidat] avait donné en connaissance de cause des instructions en faveur d'une augmentation des dépenses, au mépris des recommandations contraires des experts-comptables, dont il avait eu pleinement connaissance ».

Dans le détail, le procureur s'appuie sur un avertissement lancé par les experts-comptables le 7 mars 2012, soit trois semaines après le début de la campagne, pour « alerter le candidat sur le fait que le montant des dépenses engagées à cette date dépassait déjà de 642 000 euros la limite légale ». Alors que les hommes du chiffre préconisaient une renégociation des tarifs de Bygmalion, celle-ci sera « inexistante » ; alors qu'ils recommandaient une limitation drastique des nouvelles dépenses, celles-ci vont exploser. Nicolas Sarkozy a-t-il bien lu cette note ?

« Il a été informé du contenu de la note du 7 mars 2012 quelques jours après sa diffusion, nonobstant ses dénégations maladroites », affirme le réquisitoire, qui rappelle ses « réponses évolutives sur le sujet ». « Je suis sûr que Guillaume Lambert [directeur de campagne] ne m'a pas informé de cette note », a d'abord déclaré l'ancien chef de l'État aux policiers. Puis, confronté au témoignage contraire de son bras droit : « Je ne m'en souviens pas, mais cela est possible. »

Or, « à la suite de l'alerte du 7 mars, le candidat et son équipe décidaient d'augmenter très fortement le nombre de meetings », pointe le vice-procureur, précisant que « cette décision a été prise par Nicolas Sarkozy, selon Guillaume Lambert ». Pour enfoncer le clou, il reproduit encore ce mot du directeur de campagne, lâché lors d'un interrogatoire :

– Question du juge : « Le candidat Nicolas Sarkozy [...] décidait donc du rythme des meetings de campagne, n'est-ce pas ? »

– Réponse de Guillaume Lambert : « Oui. »

L'instruction de Nicolas Sarkozy, visant à accélérer le rythme, « est par ailleurs matérialisée par (...) un courriel » signé d'Éric Cesari (alors directeur général de l'UMP) et adressé le 19 mars 2012 à Guillaume Lambert, avec Jérôme

Lavrilleux en copie : « Cher Guillaume, Jérôme et moi avons bien pris note du souhait du président de tenir une réunion publique chaque jour à partir de la semaine prochaine... » Pour le vice-procureur de Paris, « la contradiction » entre les recommandations des experts-comptables et la décision de « tripler le nombre » de meetings, qui passe ainsi d'une quinzaine prévue début mars à quarante-quatre au final, est « irrémédiable ».

Juridiquement, le vice-procureur de Paris estime que ces éléments suffisent. « La validité des poursuites à l'encontre [d'un] candidat [sur la base de l'article 113-1 du code électoral – ndlr] n'implique pas la démonstration que celui-ci avait connaissance des modalités pratiques employées pour dissimuler le dépassement », écrit-il dans son réquisitoire. « Le candidat qui, malgré sa connaissance du risque de dépassement du plafond légal de dépenses, n'agit pas positivement pour faire respecter cette règle doit en être tenu responsable pénalement. Il en va de même, a fortiori, pour celui qui [...] donne des instructions en faveur d'une augmentation des dépenses. »

Enfin, comme les juges d'instruction avant lui, Nicolas Baïetto écarte toute idée de poursuite pour « usage de faux », « abus de confiance » ou « escroquerie », faute d'éléments au dossier démontrant que le candidat aurait « été informé des moyens de dissimulation » précisément employés par ses équipes, qu'il s'agisse des factures de meetings minorées par Bygmalion (15,2 millions d'euros basculés sur l'UMP au prétexte de conventions bidons), ou des factures poussées sous le paillason par les experts-comptables de sa campagne (8 millions d'euros de billets SNCF, de voyages en car ou d'impression de tracts, retrouvés sur le tard par les enquêteurs).

Malgré tout, le magistrat ne peut s'empêcher de faire part de sa conviction : « Compte tenu de sa formation et de sa très grande expérience en matière de campagne électorale », la connaissance que Nicolas Sarkozy a eue de l'explosion de son compte « impliquait la connaissance de l'usage de moyens frauduleux inhérents à une telle dissimulation ». Toutefois, « cette conviction n'est pas suffisamment étayée sur le plan probatoire », convient Nicolas Baïetto.

Dès lundi matin, l'avocat de Nicolas Sarkozy a déploré « une nouvelle manœuvre politique grossière qui ne résistera pas davantage que les autres à l'examen des faits ». Et Me Thierry Herzog de dénoncer un « acharnement » judiciaire. Quant au trésorier des Républicains,



Daniel Fasquelle, il s'est dit « surpris de constater que cette annonce a lieu alors que l'on parle du procès de Jérôme Cahuzac et que Nicolas Sarkozy vient d'entrer en campagne pour la primaire ».

Devant les enquêteurs, Nicolas Sarkozy avait aussi réfuté toute explosion des dépenses et soulevé une autre hypothèse, celle de surfacturations au profit des patrons de Bygmalion, dont il n'avait pas manqué de souligner la proximité avec Jean-François Copé (non mis en examen). Dans le cadre de l'enquête, une expertise financière a cependant conclu que les tarifs de Bygmalion n'étaient pas anormaux, et le vice-procureur de Paris qualifie la marge de l'entreprise de « confortable sans être atypique ».

Une incertitude pèse sur la position qu'adoptera le juge Renaud Van Ruymbeke, qui avait fait part en coulisse de son désaccord avec la mise en examen de Nicolas Sarkozy pour « financement illégal » en février 2016, signée du seul Serge Tournaire. S'il devait se désolidariser de son confrère, celui-ci pourrait tout de même parapher une ordonnance de renvoi de sa seule main, pour la raison qu'il est le premier juge saisi, peut-être d'ici janvier 2017. Si un procès « Bygmalion » reste mathématiquement possible avant l'élection présidentielle, cette probabilité s'est réduite comme peau de chagrin.

[mediapart.fr](http://mediapart.fr)

Les réquisitions du parquet à l'encontre des quatorze mis en examen

● Auteur ● Complice ● Recel

	Faux	Usage de faux	Abus de confiance	Escroquerie	Financement illégal de campagne
Nicolas Sarkozy					●
Guillaume Lambert		●	●	●	●
Philippe Briand		●	●	●	●
Philippe Blanchetier		●	●	●	●
Pierre Godet		●	●	●	●
Marc Leblanc		●	●	●	●
Jérôme Lavrilleux		●	●	●	●
Éric Cesari	●	●	●	●	●
Fabienne Liadze	●	●	●	●	●
Pierre Chassat	●	●	●	●	●
Bastien Millot	●	●		●	●
Guy Alvès	●	●		●	●
Sébastien Borivent	●	●		●	●
Franck Attal	●	●		●	●

© DH/Mediapart

## VI) Penelopegate : "Le Canard" a trouvé une preuve tangible... du licenciement de madame Fillon

Magazine Marianne

Où sont les preuves "tangibles" du travail de Penelope Fillon comme assistance parlementaire de son mari pendant toutes ces années ? Voila deux semaines que le feuilleton dure, et "Le Canard enchaîné" nous en livre le dernier rebondissement dans son édition de ce mercredi 8 février.

Tiens, voilà du concret ! L'épouse de François Fillon, Penelope, soupçonnée d'emplois fictifs comme assistante parlementaire dans la désormais fameuse affaire du "Penelopegate", a touché un total de 45.000 euros d'indemnités de licenciement, payées par l'Assemblée nationale, affirme Le Canard enchaîné dans son édition de ce mercredi 8 février.

Penelope Fillon a d'abord perçu en août 2002 "16.000 euros d'indemnités, soit l'équivalent de cinq mois de salaire", alors qu'elle avait retrouvé



François Fillon n'a pas oublié d'indemniser son épouse Penelope quand il l'a licenciée, rapporte "Le Canard". - Christophe Ena/AP/SIPA

**un mois plus tôt un emploi auprès de Marc Joulaud**, alors suppléant de l'actuel candidat de la droite à la présidentielle, détaille l'hebdomadaire satirique, qui assure qu'elle a donc "*cumulé deux salaires durant un peu plus d'un mois*".

marianne.net



### **Penelope Fillon encore indemnisée en 2013**

"*La législation ne prévoit pas un tel niveau d'indemnités de licenciement pour un collaborateur parlementaire*", affirme encore Le Canard. Ces indemnités portent sur la période 1998-2002, pendant laquelle Mme Fillon a été rémunérée comme assistante parlementaire de son époux (165.686 euros net de salaires sur cette période, selon le site Internet de François Fillon, où ces données ont été publiées ce lundi).

Par ailleurs, lorsque François Fillon a mis fin, en novembre 2013, au dernier contrat de son épouse à l'Assemblée nationale, celle-ci a encore perçu "29.000 euros" d'indemnités de licenciement pour 17 mois de travail (rémunérés 65.839 euros net, toujours selon le site Internet du candidat Fillon). Soit, cette fois, l'équivalent de sept mois de salaire ! Si les licenciements à la Fillon sont si rentables, les usagers de Pôle emploi doivent avoir hâte de voter pour lui !

**A Suivre...  
La Presse en Revue**